



## Élection des représentants de parents d'élèves 8 octobre 2021

publié le 14/09/2021

### Semaine de la démocratie scolaire

---

Le 8 octobre aura lieu l'élection des représentants de parents d'élèves au collège. Le vote pourra également avoir lieu par correspondance. Le matériel de vote sera adressé dans les prochaines semaines.





**SEMAINE DE LA  
DÉMOCRATIE  
SCOLAIRE**

### Élection des représentants des parents d'élèves

Vendredi 8 octobre 2021 ou le samedi 9 octobre 2021  
Vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 ou le samedi 2 octobre 2021 pour La Réunion et Mayotte

#### Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.

 =   
1 parent = 1 voix

#### Le matériel de vote ?

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

- Par voie postale,
- ou via le cahier de liaison.

#### Des solutions pour voter

- Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de clôture du scrutin.

- > Le parent d'élève insère le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1, 
- > Le parent d'élève place ensuite l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 sur laquelle il appose sa signature, ses coordonnées et la mention « élection des représentants des parents d'élèves ». 
- > Le parent d'élève insère l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève. 